

divertissements, il y a la pêche, le canotage, la natation, le golf, le tennis, la danse, le baseball, les excursions à pied et l'équitation; tous les parcs comptent des plages et des terrains de jeu bien aménagés pour les enfants. Dans le parc Cypress-Hills, l'élan, l'antilope, le chevreuil et le castor abondent, et lacs et cours d'eau regorgent de truites de ruisseau et autres. La forêt qui recouvre la contrée est faite de pins de Murray, jaunes et droits, en peuplements touffus. A Duck-Mountain, Moose-Mountain et Greenwater-Lake, l'orignal, l'élan, le chevreuil, l'ours et le castor abondent de même que plusieurs variétés de tétas. L'épinette, le peuplier et le bouleau à papier offrent un excellent habitat à la faune sauvage; les lacs renferment surtout du doré, du brochet et de la perche.

Alberta.—L'Alberta, par décret du conseil, a créé 37 parcs, dont 30 sont l'objet d'un aménagement très poussé à l'heure actuelle. Le plus vaste, celui de Cypress-Hills, s'étend sur plus de 77 milles carrés dans le sud-est de la province. Parmi les autres en voie d'aménagement figurent les suivants: Aspen-Beach, Beauvais-Lake, Big-Hill-Springs, Crimson-Lake, Cross-Lake, Dillberry-Lake, Garner-Lake, Gooseberry-Lake, Kinbrook-Island, Lac-Cardinal, Little-Bow, Little-Fish-Lake, Long-Lake, Ma-Me-O-Beach, Miquelon-Lake, Park-Lake, Pembina-River, Red-Lodge, Rochon-Sands, Saskatoon-Island, Stevelyne Dinosaur, Sylvan-Lake, Taber, Thunder, Vermillon, Wabamun-Lake, Willow-Creek, Winagami-Beach, Woolford et Writing-on-Stone. Ces parcs, où sont aménagés des terrains de jeu, de pique-nique et de camping, sont destinés avant tout à servir de lieux de détente pour les habitants de l'Alberta.

Colombie-Britannique.—Les 124 parcs de la Colombie-Britannique (13,151 milles carrés) se répartissent en trois classes: A, B et C. Ceux de la classe A, rigoureusement protégés, sont jugés susceptibles d'une mise en valeur immédiate pour des fins récréatives. La classe B groupe des régions destinées à être aménagées plus tard: régions sauvages d'une grande valeur et lieux réservés à des fins déterminées. Les parcs de la classe C, généralement administrés par une commission, sont avant tout à la disposition des gens de la localité. Affectés à des fins récréatives variées, les parcs en sont à divers stades d'aménagement. Certains sont d'immenses solitudes, comme les parcs Tweedsmuir et Wells-Gray; d'autres,—Garibaldi, Mont-Robson et E.-C. Manning, par exemple,—des lieux exceptionnels de paysages montagneux. C'est par milliers que les citoyens envahissent les pentes de ski de Mont-Seymour ou les terrains de pique-nique de Cultus-Lake. Les jardins de Peach-Arch témoignent de la bonne entente qui existe entre le Canada et les États-Unis. Dans l'île de Vancouver, toute une série de petits parcs boisés sont très fréquentés des touristes, les mieux connus étant Little-Qualicum-Falls et Miracle-Beach. En outre, un réseau de terrains de camping complète les parcs provinciaux où plusieurs des terrains sont d'ailleurs aménagés.

Sous-section 4.—Le Plan de la capitale nationale

Ottawa, choisie par la reine Victoria, en 1857, pour être le siège permanent du gouvernement des provinces unies du Haut et du Bas-Canada, a pris rang de capitale nationale au moment de la confédération (1867). L'endroit a été tout d'abord un camp militaire et un chantier de construction d'où étaient dirigés les travaux de la construction du canal Rideau, projet d'ordre militaire réalisé entre 1826 et 1832 et qui, par les rivières Rideau et Cataract, visant à relier Kingston (sur le Saint-Laurent) et le lac Ontario à la rivière Outaouais, et à établir ainsi une voie navigable, intérieure et sûre, entre le lac Ontario et Montréal, en contournant la section internationale et exposée du fleuve Saint-Laurent. La ville, au début, s'appelait Bytown, du nom de l'ingénieur royal, le colonel John By, qui avait la direction des travaux de construction, et elle a prospéré avec le progrès du commerce du bois. L'acte de constitution changeant le nom Bytown en celui de Cité d'Ottawa fut proclamé le 1^{er} janvier 1855.

Situé dans un magnifique décor naturel, Ottawa est demeurée municipalité autonome et, bien que d'année en année le gouvernement fédéral ait collaboré avec les autorités municipales à l'aménagement d'un réseau de promenades et de parcs, la ville s'est développée sans aucun plan officiel. Toutefois, en 1946, un Plan directeur a été adopté qui réglait l'expansion de la région urbaine de la capitale nationale pour un demi-siècle et voyait